

## CONVOCAATION

Il est adressé le 14 décembre 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 21 décembre 2021 à 20H30.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Conclusion Aliénation CR
- Repas communal élus et employés

- Questions et informations diverses.

Le maire,

**N° 2021/040**

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2021**

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, BALLON Jean Raoul, BORTOLUZZI Robin, CHEVASSUT Stéphan, VILLETTE Roger, LAMARCHE Alexandre, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie, MAURIN Martine.

**EXCUSÉ** : Mr Didier TRISCOS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Valérie LECOURT

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire ajoute à l'ordre du jour une délibération pour le bâtiment du Home d'accueil.

**- DÉLIBÉRATION CONCLUSION ALIÉNATION DES CHEMINS RURAUX** : Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 3 octobre 2018, d'aliéner les chemins ruraux suivants : Chemin rural n°32, lieudit L'Auvergne-Nord / Chemin rural n°17, lieudit Déjean / Chemin rural n°26, lieudit Courtieu / Chemin rural n°18, lieudit Faugeroux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Monsieur Chevassut ne prenant pas part au vote, DÉCIDE D'ALIÉNER par actes authentiques en la forme administrative les chemins ruraux ci-dessus désignées moyennant le prix de 1,50 Euros par mètres carrés et DÉSIGNE Monsieur Éric BALLEREAU, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir. Délibération adoptée à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION DROIT DE PRÉEMPTION HOME D'ACCUEIL** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association ADAPEI, propriétaire des bâtiments, souhaite mettre en vente l'ensemble des bâtiments de Saint-Hilaire de la Noaille situés au 7 LD l'Auvergne. Ces bâtiments, d'une superficie de 800m<sup>2</sup> sur un terrain de 10 000m<sup>2</sup>, représentent un enjeu important pour la commune et Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de préemption sur ces biens afin de pouvoir étudier toutes propositions de rachat. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**- REPAS COMMUNAL ÉLUS / EMPLOYÉS** : Au vu de la situation sanitaire et afin d'éviter tout risque de contamination, le maire propose d'annuler le repas communal du 09/01/2022. Motion acceptée à l'unanimité.

### **- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

→ Enquête publique pour la ferme photovoltaïque / Cela débutera le 7 février 2022 et finira le 10 mars 2022.

→ P.L.U.i / L'enquête publique a débuté le 22/11/2021 et se finira le 06/01/2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire